

**DECISION DU PRESIDENT PRISE
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°2023/04

Objet : « Etat des lieux de la production et de l'utilisation du bois bûche et sensibilisation à son utilisation »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Etat des lieux de la production et de l'utilisation du bois bûche et sensibilisation à son utilisation** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Etat des lieux de la production et de l'utilisation du bois bûche	5 937.80	Conseil Départemental de l'Isère	3 760.60 €
Sensibilisation et communication		Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	2 177.20 €
TOTAL	5 937.80 €	TOTAL	5 937.80 €

Article 2

Le Conseil Départemental de l'Isère et le conseil régional Auvergne Rhône Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le **31 MARS 2023**

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

